

PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une mise en œuvre pour la
DGEC de l'offre « Mobilisez
des services d'appui à la
décision »



NOTRE OFFRE

Conçu par l'IGN et le Cerema, le portail cartographique des énergies renouvelables (ENR) est un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre de la planification énergétique inscrite dans la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée en 2023.

Mis en ligne en mai 2023, il met à disposition des données objectives et compilables ainsi que des pré-traitements de ces données sur les thématiques énergétiques en France hexagonale (potentiel solaire au sol, réseaux de transport et de distribution de gaz, énergies renouvelables, etc.) qui permettent de visualiser et d'analyser les divers enjeux territoriaux à considérer pour le développement des ENR. Concernant les départements et territoires d'Outre-mer, les données sont en cours de constitution.

Toutes les ressources du portail sont diffusées librement et peuvent être téléchargées et intégrées dans d'autres outils de visualisation. Ce point d'entrée unique recensera à terme toutes les données sur les ENR terrestres, avec une présentation homogène de celles-ci.

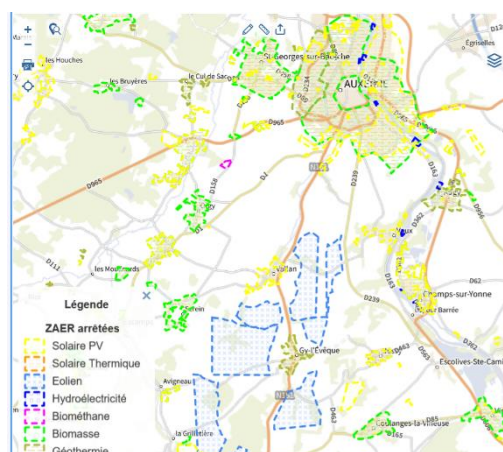
Depuis sa mise en service, le portail a enregistré 215 000 visites avec des pics de fréquentation atteignant les 1 500 visites par jour. 20 000 comptes ont été créés et 708 000 zones d'accélération y sont répertoriées.

POUR QUI ?

Le portail a pour objectif principal d'appuyer les collectivités dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire. Il s'adresse également aux services de l'État engagés dans la planification énergétique, ainsi qu'aux bureaux d'études et porteurs de projet d'énergies renouvelables.



Estimation du potentiel éolien terrestre



Localisation des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEAR)

CAS D'USAGES

Ce que permet le portail cartographique des énergies renouvelables :

- une gestion des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEAR) par type d'énergie : saisie, import, modification ;
- une estimation de la production et de la puissance pour certains types d'ENR ;
- un échange direct en ligne entre l'ensemble des parties prenantes (communes, intercommunalités, référents préfectoraux, services de l'État, Comités régionaux de l'énergie) et la possibilité de participer activement au processus de planification territoriale ;
- l'adoption d'une vision plus globale du potentiel de production d'énergie solaire au sol grâce à une carte clé-en-main des secteurs plus ou moins favorables aux installations solaires au sol en France hexagonale.

Accéder au portail cartographique des ENR :
<https://planification.climat-energie.gouv.fr/carte-interactive/>

